

1, rue de l'Hôtel-de-Ville Ville de Léry (Québec) J6N 1E8

Téléphone : (450) 692-6861 Télécopieur : (450) 692-6881

www.lery.ca

## **AVIS PUBLIC**

## ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-503

## AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le règlement en objet a été adopté 11 juillet 2022 par le Conseil municipal de la Ville de Léry. Il est disponible au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel de Ville, Léry.

Le projet de règlement 2022-503 sur la gestion contractuelle se résume comme suit. Le règlement vient cadrer l'octroi de contrats, un exercice important et stratégique qui nécessite une gestion saine et rigoureuse de la part des municipalités. La municipalité a des obligations et des responsabilités qui découlent de dispositions législatives et réglementaires visant à encadrer l'octroi des contrats ainsi qu'à assurer la transparence des processus et une reddition de comptes auprès des citoyens. Les modes de sollicitation sont définis en tenant compte du mode gré à gré et de la gestion du seuil obligeant l'appel d'offres public. La notion de rotation des fournisseurs est entre autres insérée.

Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Léry, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À LÉRY, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

Michel Morneau urb.

Directeur général et secrétaire-trésorier